

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE- DE- LÉVRARD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 219, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 10 OCTOBRE 2023, À 20 h 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Simon Brunelle, maire

Absent :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1

Invitées :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h45.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.3073-10-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire 5 septembre 2023
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - 9.1. Bibliothèque
 - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - 9.3. Régie de la gestion des déchets
 - 9.4. Régionalisation de l'aréna
 - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
 - 13.1. Règlement #2023-10-11 modifiant le règlement # 2016-05-01 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1
14. Administration
 - 14.1. États financiers comparatifs
 - 14.2. Demande de Subvention bornes de recharge électriques

- 14.3. Renouvellement forfait téléphonique – DHC Avocats
- 15. Travaux publics
 - 15.1. Travaux de mise à niveau pour le projet d’assainissement des eaux usées – Amendement de la résolution 3019-07-23
- 16. Urbanisme et environnement
 - 16.1. Liste des permis
 - 16.2. Dépôt des certificats d’analyses officiels des réseaux d’aqueducs
- 17. Loisirs
 - 17.1. Bâtiment de loisirs – Électricité
 - 17.2. Rencontre d’automne du Réseau Biblio CQLM
 - 17.3. Bâtiment de loisirs – installation des modules de cuisines
- 18. Demandes
 - 18.1. Demande d’aide financière - Centraide Centre-du-Québec
 - 18.2. Reconnaissance pour les personnes proches aidantes
 - 18.3. Journée internationale du Trouble du développement du langage
 - 18.4. Album des finissants de l’école secondaire les Seigneuries
 - 18.5. Demande de subvention – Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc.
- 19. Affaires nouvelles
 - 19.1. Modification date du conseil de novembre 2023
 - 19.2. Inspection du cours d’eau David-Dubois
 - 19.3. Remerciements au comité de recrutement et de rétention du personnel de la santé
- 20. Période de questions
- 21. Levée de l’assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 5 septembre 2023 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés. 3074-10-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 septembre 2023.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen s’informe sur la procédure utilisée pour la nomination des noms de rues. Le maire informe le citoyen que des suggestions ont été demandées sur la page Facebook et dans l’Info-Cécilois. Suivant la réception des suggestions de noms, le conseil a pris les décisions.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 5 septembre 2023 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- Le pavage de la rue Adrien-Demers a eu lieu le 7 septembre dernier ;
- La directrice générale et greffière-trésorière a participé à la formation sur l’introduction au Guide de rédaction des politiques de confidentialité pour assister les organismes municipaux du Québec qui a eu lieu le 12 septembre dernier ;

- L'inspectrice en bâtiment a participé à la formation gratuite donnée par GROBEC à Inverness concernant les limites du littoral le 12 septembre dernier ;
- L'inauguration de la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme ainsi que du bureau municipal a eu lieu le 15 septembre dernier ;
- La directrice générale et greffière-trésorière a participé à la formation gratuite sur les obligations liées à la mise hors services des immobilisations le 26 septembre dernier ;

8. RAPPORT DU MAIRE

- Le maire tient à remercier chaleureusement tous les employés municipaux pour l'incroyable organisation de l'inauguration de la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme et du bureau municipal. Il est très fier du dynamisme de l'équipe. De nombreux commentaires positifs sont venus à ses oreilles.
- Monsieur Brunelle a visité les installations d'Enfouibec à Saint-Grégoire ainsi qu'à Sainte-Gertrude le 28 septembre dernier dans le cadre d'une visite organisée.

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1. BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME

- L'inauguration de la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme et du bureau municipal a eu lieu le 15 septembre dernier. Plus de quatre-vingts personnes, incluant les élèves de l'école La Source, étaient présentes.
- Des prix de participations d'une valeur de 200\$ ont été tirés au hasard parmi tous les participants du club de lecture d'été TD. Treize lecteurs se sont mérité des prix.
- Il y a eu 139 prêts de livres en août 2023, 50 usagers ont utilisé la bibliothèque ainsi que 36.75 heures de bénévolat.

9.2. COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR

Le dimanche 1^{er} octobre ont eu lieu les rencontres Hydro-Québec dans le cadre des journées de la culture à la salle Éric-Côté. Trois animations ont eu lieu par le Moulin Michel, le Musée de la Biodiversité du Québec et la Société acadienne de Port-Royal.

La prochaine réunion aura lieu le 14 novembre prochain.

9.3. RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS

- Une réunion a eu lieu le 19 septembre à Bécancour.
- À partir de 2024, la RIGIDBNY ne procédera plus à des points de collecte pour les feuilles mortes ;
- Les plastiques agricoles seront bientôt revalorisés par agri-récup ;
- La RIGIDBNY procédera à la récupération des matières compostables dans les bacs vidages via des sacs mauves prévus à cet effet. La date de mise en service n'est pas encore connue à ce jour.

9.4. RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA

Rien à ce point.

9.5. LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD

- L'assemblée générale annuelle des loisirs aura lieu le 25 octobre prochain à la Salle-Éric-Côté ;
- Le 31 octobre aura lieu un conte interactif avec Mandolyne à la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme ;
- Le vendredi 3 novembre aura lieu une fête pour souligner l'Halloween à la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme.

10. LISTE DES REVENUS

Bac de récupération et de vidanges	190,00 \$
Coopérative d'aqueduc du 5 ^e rang – opérateur en eau potable	237,00 \$
Droits de mutation	7 309,79 \$
Intérêts dépôt à terme	1 499,16 \$
Intérêts sur arrérages	354,42 \$
Licences et permis	30,00 \$
Location de la salle Éric-Côté	500,00 \$
Loyer garderie – 2023-10	125,00 \$
Municipalité de Lemieux – Service rendu par l'inspecteur municipal	441,75 \$
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets – remboursement de l'abat poussière	119,30 \$
Photocopies	6,00 \$
Plaquette numéros civiques 9-1-1	315,00 \$
Publicité	175,00 \$
Taxes municipales 2022	1 162,50 \$
Taxes municipales 2023	57 187,99 \$
Trop perçu	854,90 \$
Total	70 507,81 \$

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés. 3075-10-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 13 004,01 \$ ainsi que 18 416,20 \$ en salaires.

ADOPTÉE

	Fournisseurs	Description	Montant
202300329	Poste Canada	Envoi Info-Cécilois – août 2023	38,04 \$
202300330	Mécanique Yvon Cossette	Pièces pour débroussailleur	92,80 \$
202300331	Bell Mobilité inc.	Cellulaire inspecteur municipal	48,25 \$
202300332	Sogetel	Internet et téléphone	769,35 \$
202300333	Hydro-Québec	Électricité lumières de rue	147,49 \$
202300334	Buropro Citation	Achat de livres	35,55 \$
202300335	Hydro-Québec	Électricité station de pompage	1 098,92 \$
202300336	Antélimarck crèmerie artisanale inc.	Crème glacée pour l'inauguration de la bibliothèque et de la bibliothèque (Rés. 3039-08-23)	282,84 \$
202300337	Poste Canada	Envoi publicité pour les journées de la Culture et consultation de la MRC de Bécancour	40,43 \$

202300338	Hydro-Québec	Électricité 219, rue principale	938,29 \$
202300339	Hydro-Québec	Électricité 235, rue principale	162,36
202300340	Hydro-Québec	Électricité 228, rue principale	141,34 \$
202300341	Hydro-Québec	Électricité et installation au 236, rue principale	486,99 \$
202300342	Duo Énergie graphique	Lettrage de la remorque	166,71 \$
202300343	Josée Demers	Remboursement fourniture de bureau	334,55 \$
202300344	Lyne Bertrand	Remboursement achat pour inauguration de la bibliothèque et du bureau municipal (Résl. 3039-08-23)	571,26 \$
202300345	Mathieu Fortin	Animation d'inauguration de la bibliothèque et du bureau municipal (Résl. 3039-08-23)	655,36 \$
202300346	Receveur général du Canada	DAS septembre 2023	1 528,53 \$
202300347	Ministre du Revenu du Québec	DAS septembre 2023	4 586,20 \$
202300348	Industrielle Alliance	RVER septembre 2023	832,92 \$
202300349	Poste Canada	Envoi Info-Cécilois septembre 2023	45,83 \$
		TOTAL :	13 004,01 \$

12. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés. 3076-10-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **108 111,03 \$** :

ADOPTÉ

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202300350	ADMQ	Formation (Résl. 3058-09-23)	143,72 \$
202300351	Hydro-Québec	Électricité lumières de rue	142,78 \$
202300352	Excavation Denis Demers inc.	Niveleuse, rechargement gravier, travaux stabilisation de la chaussée	10 326,97 \$
202300353	RIGIDBNY	Quote-part ordures et recyclables	3 281,25 \$
202300354	CRSBP	Reliures	76,00 \$
202300355	Pavage Veilleux	Rapiéçage mécanique (Résl. : 3016-07-23 et 3017-07-23)	20 948,34 \$
202300356	Yvette Demers	Responsable de la collection	300,00 \$
202300357	Pierre Carignan	Remboursement frais de déplacement RIGIDBNY	62,15 \$
202300358	Sogetel	Internet et téléphone	769,35 \$
202300359	Construction Pérusse	Travaux parc municipal (Résl. 3080-10-23, 3082-10-23 et 2950-05-23)	36 120,25 \$
202300360	Le Sagittaire	Fournitures de bureau	493,70 \$
202300361	Matériaux Fortierville	Matériel de voirie	1 085,65 \$
202300362	Covris Coopérative	Matériel de voirie	162,85 \$
202300363	Simon Brunelle	Remboursement frais de déplacement	168,47 \$

202300364	Hélène Lambert	Ménage – septembre 2023	575,00 \$
202300365	Bell Mobilité	Cellulaire inspecteur municipal	48,25 \$
202300366	Amélie Hardy Demers	Remboursement frais de déplacement et achat de peinture pour la salle Éric-Côté	256,33 \$
202300367	Réseau Biblio CQLM	Inscription rencontre d'automne (Rés.l 3081-10-23)	80,48 \$
202300368	Rabais Campus	Abonnement annuel pour les revues pour la bibliothèque	43,08 \$
202300369	Mini Excavation Ghislain Mailhot	Travaux de mise à niveau pour l'assainissement des eaux usées (Rés.l. 3079-10-23)	6 174,16 \$
202300370	Aubin Pélissier	Balance achat thermopompe bâtiment de loisirs (Rés.l. 2953-05-23)	5 093,68 \$
202300371	Eurofins Environex	Analyse d'eau	188,56 \$
202300372	Buropro Citation	Achat de livres	513,11 \$
202300373	Créations Joeblo	Fabrication des moulures pour le bâtiment de loisirs (Rés.l. 3029-07-23), réparation du mur à la salle EC (Rés.l. 3050-08-23)	804,83 \$
202300374	Denis Vaillancourt	Honoraires professionnels – plan de lotissement	977,29 \$
202300375	Jardi-Vert	2 ^e versement entretien des plates-bandes (Rés.l. 3012-07-23)	1 580,91 \$
202300376	La Capital Assureur de l'administration	Assurance collective – octobre 2023	2 292,77 \$
202300377	Logixia	Assistance technique informatique	360,45 \$
202300378	Mégaburo	Contrat photocopieur	123,24 \$
202300379	Visa	Envoi courrier recommandé, frais pour l'inauguration de la bibliothèque (Rés.l. 3039-08-23)	1 924,69 \$
202300380	FNX-Innov inc.	Contrôle des matériaux lors du pavage (Rés.l. 2985-06-23)	948,54 \$
202300381	Couture Environnement	Caractérisation des milieux naturels – projet assainissement des eaux usées (Rés.l. 3022-07-23)	4 012,63 \$
202300382	Gaia coopérative de travail en archéologie	Étude archéologique - projet d'assainissement des eaux usées (Rés.l. 3023-07-23)	5 094,77 \$
202300383	Daniel Lapointe / Les Consultants DL	Honoraires professionnels – remplacement ponceau (Rés.l. 3064-09-23)	2 603,78 \$
202300384	Ministre des Finances du Québec	Frais pour demande à la CPTAQ	333,00 \$
	Total		108 111,03 \$

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

13. RÈGLEMENTS

13.1 **RÈGLEMENT #2023-10-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 2016-05-01 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCES 9-1-1**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité civile* prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement ;

CONSIDÉRANT QUE le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM);

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.69 de la LFM stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement ;

Rés. 3077-10-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents que le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 3 du règlement # 2016-05-01 est remplacé par le suivant :

3. à compter du 1^{er} janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par la ligne d'accès de départ.

2. Le règlement # 2016-05-01 est modifié par l'insertion après l'article 3, du suivant :

3.1. Le montant de la taxe est indexé, au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0.005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0.005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1,r.14).

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard adopte le règlement #2023-10-11 modifiant le règlement # 2016-05-01 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1 ;

QUE Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec* ;

QUE le présent règlement soit conservé au livre des règlements de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

ADOPTÉ

14. ADMINISTRATION

14.1 ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES PRÉVUES

Ce point est remis à la séance de novembre prochain.

14.2 DEMANDE DE SUBVENTION BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Il est convenu par les conseillers présents de ne pas déposer de demande de subvention au programme de subvention de 4 500 bornes pour son circuit électrique.

14.3 RENOUVELLEMENT FORFAIT TÉLÉPHONIQUE – DHC AVOCATS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est satisfaite des services de Me Rino Soucy de la firme DHC Avocats ;

CONSIDÉRANT QUE DHC Avocats a transmis une offre de service pour le service de forfaits téléphoniques ;

CONSIDÉRANT QUE le forfait pour l'année 2024 est le même que pour l'année 2023 ;

Rés. 3078-10-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter le renouvellement de l'offre de service avec la firme DHC Avocats et de payer les frais annuels de 400,00 \$, taxes en sus pour l'année 2024.

ADOPTÉE

15. TRAVAUX PUBLICS

15.1 TRAVAUX DE MISE À NIVEAU POUR LE PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 3019-07-23

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a adopté les résolutions 2527-07-21 le 5 juillet 2021 et 3019-07-23 le 4 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux sur l'ancien matricule 0847-23-1570 (nouveau 0847 16 4195) ont été faits ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être faits en 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est engagée dans un processus visant l'assainissement des eaux usées sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il existe certains cas dans le village où les eaux pluviales des bâtiments privés sont déversées dans les canalisations sanitaires ;

CONSIDÉRANT la configuration des terrains des matricules 0748-63-6117 (lot 6133 664) et 0748-63-3554 (lot 6 133 661) ont des enjeux reliés au projet d'assainissement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT la nature et la quantité des eaux déversez par lesdits matricules dans le réseau municipal et leur incidence potentielle sur le projet d'assainissement des eaux usées ;

Rés. 3079-10-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater Mini Excavation Ghislain Mailhot pour effectuer les correctifs requis aux frais de la municipalité en lien avec le projet d'assainissement des eaux usées, et ce pour un montant 5 422,50 \$, taxes en sus, d'autoriser l'inspecteur municipal à procéder à l'achat de matériaux pour la somme de 1 302,52\$, taxes en sus et de mandater Pavage Veilleux inc. pour effectuer le pavage pour la somme de 5 133.70 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

16. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16.1 LISTE DES PERMIS

Un permis de construction pour une valeur de 20 000 a été délivré en septembre 2023.

16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois de septembre 2023.

17. LOISIRS

17.1 BÂTIMENT DE LOISIRS – ÉLECTRICITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a mandaté Construction Pérusse inc. pour la gestion de l'installation de l'électricité dans le nouveau bâtiment de loisirs par la résolution #3030-07-23 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'électricité dans la partie extérieure couverte du nouveau bâtiment de loisirs n'était pas comprise dans la soumission initiale ;

Rés. 3080-10-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter la facture # 4963 de Construction Pérusse inc. pour les frais d'installation de l'électricité dans la partie couverte du nouveau bâtiment de loisirs et de payer 538,24, taxes en sus.

ADOPTÉE

17.2 RENCONTRE D'AUTOMNE DU RÉSEAU BIBLIO CQLM

CONSIDÉRANT QUE les rencontres d'automne du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie ont lieu le 21 octobre à Trois-Rivières ;

Rés. 3081-10-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser mesdames Josiane Trottier et Yvette Trottier pour participer aux rencontres d'automne et de payer les frais d'inscription de 70,00 \$ plus taxes (incluant le dîner) et les déplacements s'y rattachent.

ADOPTÉE

17.3 BÂTIMENT DE LOISIRS – INSTALLATION DES MODULES DE CUISINES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a mandaté Construction Pérusse inc. pour l'installation des modules de cuisines par les résolutions 3028-07-23 et 3066-09-23 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont nécessité plus de temps que prévu par la soumission initiale ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter la facture # 4962 de Construction Pérusse inc. pour les frais d'installation des modules de cuisines dans le nouveau bâtiment de loisirs et de payer 877,50, taxes en sus.

ADOPTÉE

18. DEMANDES

18.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRAIDE CENTRE-DU-QUÉBEC

Il est convenu de ne pas donner suite à la demande de Centraide Centre-du-Québec.

18.2 RECONNAISSANCE POUR LES PERSONNES PROCHES AIDANTES

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale des personnes proches aidantes se déroule du 5 au 11 novembre 2023 sous le thème *Ensemble cultivons l'humain* ;

CONSIDÉRANT que cette campagne nationale est l'occasion de souligner l'apport essentiel des personnes proches aidantes à la société québécoise, d'abord sur le plan humain, mais également sur le plan économique et sur le plan de la santé publique ;

CONSIDÉRANT que 35 % des adultes québécois sont proches aidants, donc 2,4 millions de Québécois qui accompagnent un de leurs proches en lui fournissant de l'aide ou des soins *au moins 1h par semaine*.

CONSIDÉRANT que les proches aidants entre 45 et 64 ans sont les plus nombreux. Les 18 - 44 ans représentent 33% des aidants, tandis que 27% ont plus de 65 ans.

CONSIDÉRANT que les proches aidants travaillent à temps plein pour 46 % d'entre eux. Le rôle de personne aidante, est un rôle additionnel, qui s'ajoute à une vie déjà bien remplie.

CONSIDÉRANT que les personnes proches aidantes contribuent par leur action au bien-être de leurs collectivités et au développement des communautés plus inclusives ;

CONSIDÉRANT que le soutien des personnes proches aidantes est une responsabilité individuelle et collective, et que, par conséquent, elle doit être partagée par tous les acteurs et actrices de la société ;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les villes forment des milieux de vie à échelle humaine dont l'aménagement facilite le maintien de services de proximité, de même que la santé et l'épanouissement des personnes ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités des MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska, comme ailleurs dans la province, soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à témoigner de la bienveillance aux personnes proches aidantes ;

- En invitant les entreprises, les organisations et les institutions sur leur territoire à instaurer des mesures pour une meilleure conciliation travail proche aidance ;
- En encourageant les initiatives organisées sur le territoire, tout au long de l'année, pour sensibiliser la population aux différents enjeux de la proche aidance et pour soutenir les personnes proches aidantes ;
- En proclamant la semaine du 5 au 11 novembre 2023, « Semaine nationale des personnes proches aidantes » lors d'un conseil municipal.

Rés. 3083-10-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'appuyer et de promouvoir la Semaine nationale des personnes proches aidantes sous le thème « Ensemble, cultivons l'humain ».

ADOPTÉE

18.3 JOURNÉE INTERNATIONALE DU TROUBLE DU DÉVELOPPEMENT DU LANGAGE

CONSIDÉRANT QUE la Journée internationale du Trouble développemental du langage (TDL) aura lieu le 20 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le TDL est un trouble neurologique qui affecte la communication, celui-ci est présent dès la naissance et se manifeste par des difficultés importantes de langage qui peuvent affecter autant la compréhension que l'expression selon le niveau de sévérité ;

CONSIDÉRANT QUE le TDL est un handicap invisible qui est considéré comme étant une déficience physique qui touche 7 % de la population. Au Québec, cela représente tout près de 620 000 personnes.

CONSIDÉRANT QUE le TDL est bien moins connu que d'autres troubles et est souvent confondu avec d'autres diagnostics et qu'il est impératif d'informer et de faire connaître ce trouble auprès de la population ;

CONSIDÉRANT QUE la semaine du Trouble du développement du langage TDL aura lieu du 20 au 27 octobre 2027 ;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement TDL Québec sollicite la participation des municipalités pour faire connaître la cause du trouble du développement du langage ;

Rés. 3084-10-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'appuyer et de promouvoir la journée internationale du Trouble du développement du langage qui aura lieu le 20 octobre 2023.

ADOPTÉE

18.4 ALBUM DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LES SEIGNEURIES

Rés. 3085-10-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de commanditer l'album des finissants de l'École Secondaire Les Seigneuries pour un montant de 40,00 \$.

18.5 DEMANDE DE SUBVENTION – LES LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD INC.

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. ont fait une demande de subvention à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard concernant quatre activités, soit :

- La fête de l'Halloween pour les enfants du primaire ;
- La fête de Noël pour les enfants de 0 à 14 ans ;
- La soirée de jeux de société pour tous les âges, en collaboration avec la FADOQ ;
- La soirée cinéma pour toutes les générations qui aura lieu 1 fois par mois ;

Rés. 3086-10-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'offrir une subvention de 200,00 \$ pour les activités organisées par les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. et de les remercier pour leurs dynamismes.

ADOPTÉE

19. AFFAIRES NOUVELLES

19.1 MODIFICATION DE LA DATE DU CONSEIL DE NOVEMBRE 2023

Rés. 3087-10-23

IL est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la date de la séance régulière du conseil municipal du mois de novembre 2023 au lundi 13 novembre 2023.

ADOPTÉE

19.2 INSPECTION DU COURS D'EAU DAVID-DUBOIS

CONSIDÉRANT QUE le cours d'eau David-Dubois à la hauteur du lot 6 133 683 (205, rang Sainte-Cécile) semble être obstrué ;

CONSIDÉRANT QUE du gravier semble s'être accumulé dans le cours d'eau, créant ainsi une cavité ;

CONSIDÉRANT QUE le cours d'eau David-Dubois a sorti de son lit plusieurs fois en 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE cela a causé des inondations dans le sous-sol de la maison située sur le lot 6 133 683 (205, rang Sainte-Cécile) ;

Rés. 3088-10-23

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la MRC de Bécancour de procéder à une inspection du cours d'eau David-Dubois près du lot 6 133 683 et de procéder aux travaux qui seront nécessaires pour éviter des inondations sur les lots adjacents, principalement le lot 6 133 683.

ADOPTÉE

19.3 REMERCIEMENTS AU COMITÉ DE RECRUTEMENT ET DE RÉTENTION DU PERSONNEL DE LA SANTÉ

Rés. 3089-10-23

IL est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir une lettre de remerciements et de félicitation au comité de recrutement et de rétention du personnel de la santé.

ADOPTÉE

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 3090-10-23

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 22h24.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers directrice générale
et greffière-trésorière